



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIIN 2025**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 11
Présents : 10
Nombre de suffrages : 11
Pour : 10

Date de convocation

17 juin 2025

Date d'affichage

publication sous forme
électronique
<https://saulzais-le-potier.e-monsite.com/>

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin à 18h30 l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARDONEL Gérard.

Etaient présents :

M. ACCOLAS Didier, Mme AUDOUSSET Pierrette, M. CARDONEL Gérard, Mme CHIROL Nadine, M. DAUMIN Olivier, DELAGE Bruno M. DOLLET Jean-Jacques, Mme DURIS Béatrice, Mme NUYTENS Aline, Mme STOCKER Hélène

Excusé : M. ESMOINGT Guy

a été nommée **secrétaire de séance** : Mme DURIS Béatrice

Numéro interne de l'acte : 2025-06-02

OBJET : CDC BERRY GRAND SUD : adhésion de la commune au groupement de commandes

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 11 juin 2025 portant création du groupement de commande de la Communauté de Communes,

Vu la nécessité de réaliser des économies dans le cadre du chapitre 011, et plus largement dans les budgets communaux et intercommunaux,

La communauté de communes, par le biais d'une délibération du 11 juin 2025, a décidé de créer un groupement de commande dans les domaines suivants :

Marché public de fournitures : achat, prise en crédit-bail, location ou location-vente de produits :

- Fleurissement (achat de fleurs, plantes, bacs, mobiliers associés)
- Imprimantes (achat, location, crédit-bail ou location-vente de matériels d'impression)

Marché public de services :

- Transport (prestations de transport ponctuel ou régulier, transport scolaire, activités spécifiques)
- Formations (prestations de formation professionnelle pour agents ou élus)
- Entretien de chaudières (maintenance préventive et corrective des installations thermiques)

Il est précisé que la signature de la convention de groupement n'implique pas une participation systématique à toutes les procédures d'achat. En effet, après validation par le Conseil communautaire et adhésion des conseils municipaux, les modalités d'action sont les suivantes :

- Une procédure de consultation sera engagée afin de recenser les besoins des communes et d'élaborer une première estimation pour les phases 1 à 3.

- Dans le cas de la signature d'une lettre d'engagement, la date de participation au marché correspondant phase 4 à 6.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le 09/07/2025

ID : 018-211802459-20250627-20250602-DE

S²LOW

Il est entendu que les besoins exprimés par chaque commune de la Communauté de Communes ne modifiera pas les commandes établies, sous réserve que les services communautaires aient été informés dans les délais requis. La procédure se décompose avec les phases suivantes :

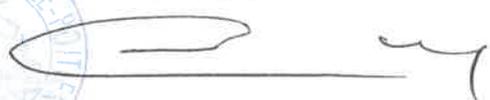
Numéro de phase	Etapes de la procédure	Délais
Phase 1	Invitation par e-mail du coordinateur à préciser leurs besoins dans le domaine concerné (cf. article 1) et à exprimer leur souhait de s'engager sur le principe à la procédure, sous réserve des premiers tarifs.	15 jours après réception du courriel
Phase 2	Consultation effectuée par les services du coordinateur. La présence d'agents ou d'élus pourra être sollicitée lors des demandes de devis pour expertise technique.	30 jours après l'envoi du courriel
Phase 3 Si inférieur à 40 000 €	Après réception des offres, communication des tarifs aux membres. Chaque membre devra confirmer son souhait d'adhérer ou non à la commande par le biais d'une lettre d'engagement (modèle transmis par le coordinateur). Après confirmation, le retrait ne sera plus possible.	15 jours après réception du courriel
Phase 3 bis Si supérieur à 40 000 €	Après réception des offres, demande d'un engagement exprès (modèle transmis par le coordinateur) d'adhésion à la commande. Après signature de cet engagement et dépassement du délai de 15 jours, le retrait sera impossible.	15 jours après réception du courriel
Phase 4 Si inférieur à 40 000 €	Si nécessaire, demande de nouveaux devis par le coordinateur.	30 jours après réception de tous les retours des membres en Phase 3
Phase 4 bis Si supérieur à 40 000 €	Publication du marché public en ligne sur le site dédié (profil d'acheteur). Une publication d'un mois minimum sera nécessaire.	50 jours après réception de tous les retours des membres en Phase 3 bis
Phase 5	Choix du prestataire et envoi d'un courriel d'information aux membres, puis signature et passation de commande.	Dès réception de tous les devis – 30 jours maximum
Phase 5 bis	Analyse des offres par le coordinateur et signature du marché.	Dès réception de toutes les offres – 30 jours maximum
Phase 6	Début de la prestation et gestion individuelle de la commande par chaque membre.	Fin de la procédure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'adhérer** au groupement de commande intercommunal "Berry Grand Sud", conformément aux dispositions de la délibération communautaire du 11 juin 2025 ;
- **de désigner** la Communauté de Communes Berry Grand Sud comme coordinateur du groupement, chargée de l'organisation, du pilotage et de la passation des marchés au nom des membres participants ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commande ainsi que tout document y afférent.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire



Gérard CARDONEL

La secrétaire de séance



Béatrice DURIS

